

**PROJET DE RACCORDEMENT D'IFFCO
CANADA ET DE RENFORCEMENT DU
RÉSEAU À BÉCANCOUR**

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
1 MISE EN CONTEXTE.....	4
2 OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET.....	6
3 DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET.....	7
3.1 Marché potentiel.....	7
3.2 Retrait et prévision des ventes.....	7
4 SOLUTION PROPOSÉE ET AUTRES SOLUTIONS ENVISAGÉES	8
5 PRINCIPALES NORMES TECHNIQUES APPLIQUÉES	9
6 COÛT DU PROJET	10
7 FAISABILITÉ ÉCONOMIQUE ET IMPACT SUR LES TARIFS.....	12
8 ANALYSE DE SENSIBILITÉ	14
9 LISTE DES AUTORISATIONS EXIGÉES EN VERTU D’AUTRES LOIS.....	16
10 CALENDRIER PROJETÉ	17
11 IMPACTS SUR LA QUALITÉ DE PRESTATION DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL.....	18
CONCLUSION.....	19

INTRODUCTION

1 IFFCO Canada Entreprise Limitée (« IFFCO Canada ») vise la construction et l'exploitation d'une
2 usine de production de fertilisant sous forme d'urée granulaire, à partir de gaz naturel, dans le
3 parc industriel et portuaire de Bécancour.

4 La Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro ») souhaite réaliser un projet
5 d'investissement visant la construction d'un branchement pour relier cet important client à son
6 réseau de distribution, et l'installation de vannes automatisées au poste de mesurage de
7 TransCanada Energy (TCE).

8 Le coût du raccordement de l'usine au réseau de Gaz Métro est évalué à 6,32 M\$ (7,13 M\$
9 incluant les frais généraux). De plus, un investissement au poste de TCE est requis en
10 renforcement de réseau au coût de 0,72 M\$ (0,83 M\$ incluant les frais généraux).
11 L'investissement total représente 7,96 M\$ incluant les frais généraux.

12 La présente demande vise à obtenir l'autorisation de la Régie de l'énergie (la « Régie »),
13 conformément à l'article 73 al.1, par. 1° de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la « Loi »), pour la
14 réalisation du projet d'extension et de renforcement de réseau (le « Projet »). En vertu de
15 l'article 1, al. 1, par. 1° du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de*
16 *la Régie de l'énergie*, une autorisation de la Régie est requise, pour Gaz Métro, pour acquérir,
17 construire ou disposer des immeubles ou actifs destinés à la distribution de gaz naturel dans le
18 cadre d'un projet dont le coût est de 1,5 M\$ ou plus.

1 MISE EN CONTEXTE

1 Les dirigeants d'Indian Farmers Fertilizer Cooperative Limited (« IFFCO ») ont visité plus de 50
2 emplacements différents dans le monde pour sélectionner le meilleur endroit où implanter une
3 nouvelle unité de production. En plus de la disponibilité de gaz naturel dans le parc de Bécancour,
4 c'est en raison de l'accès à un port en eaux profondes et aux réseaux ferroviaires et routiers bien
5 développés que l'emplacement du Parc industriel et portuaire de Bécancour a été retenu. Cet
6 emplacement permettra à IFFCO de profiter d'un excellent réseau de transport, ce qui facilitera
7 la distribution de sa production autant sur le marché local qu'international.

8 Le promoteur du projet est IFFCO Canada, une coentreprise formée pour la réalisation de ce
9 projet, dont les partenaires sont Kisan International Trading FZE (KIT) de Dubai, Pacific Gateway
10 Energy de Calgary, Investissement Québec ainsi que la Coop Fédérée.

11 KIT, l'actionnaire majoritaire, est une filiale à part entière de la société mère IFFCO, une
12 coopérative active au niveau de la production, de l'importation, de l'exportation, du transport et
13 de la logistique de divers fertilisants et leurs matières premières. IFFCO détient et exploite cinq
14 usines de fertilisants en Inde pour une capacité totale de production dépassant les 8 000 000 de
15 tonnes de fertilisant par année.

16 L'objectif du projet est de construire et d'exploiter un complexe de fabrication de fertilisant,
17 composé de deux unités de procédés, une pour l'ammoniac et une pour l'urée. L'usine aura la
18 capacité de produire jusqu'à 2 200 tonnes par jour d'ammoniac et 3 850 tonnes par jour d'urée
19 granulaire. Toute la production de l'unité d'ammoniac est consommée lors de la production
20 d'urée.

21 L'usine projetée desservira prioritairement les marchés du Québec, de l'est du Canada et du
22 nord-est des États-Unis. Le Québec doit actuellement combler 100 % de ses besoins par
23 l'importation et le fertilisant est actuellement produit par des usines moins performantes. En 2010
24 et 2011, plus de 400 000 tonnes d'urée ont été importées chaque année du Moyen Orient et de
25 l'Europe du Nord, principalement. Ce volume d'importation est utilisé en agriculture et en
26 procédés industriels au Québec.

1 La Coop Fédérée, en tant que partenaire du projet, s'est engagée à distribuer un minimum de
2 450 000 tonnes d'urée par année produite par l'usine dans son réseau nord-américain. La
3 production d'urée au Québec permettrait donc d'éliminer la dépendance aux fertilisants importés
4 en produisant 100 % des besoins locaux, tout en garantissant la disponibilité pour les producteurs
5 agricoles du Québec et de l'est du Canada. Elle permettrait aussi au Québec de se positionner
6 avantageusement dans le marché du Nord-Est américain et de se tailler une place à l'échelle
7 mondiale puisqu'une partie de la production desservira aussi les marchés internationaux.

8 Le gaz naturel sera la matière première utilisée par IFFCO Canada dans la production de
9 fertilisants commerciaux azotés et sera utilisé comme intrant dans le processus de fabrication et
10 comme source d'énergie pour les chaudières. La consommation estimée est de 2,1 10⁶m³ par
11 jour.

12 La réalisation de ce projet, approuvé par le BAPE et par décret gouvernemental adopté le 26 mars
13 2014, nécessitera des investissements de la part d'IFFCO Canada de l'ordre de 2 G\$ et donnera
14 du travail à près de 1 500 travailleurs durant la période de construction de l'usine et à 250
15 travailleurs spécialisés lorsque l'usine sera en opération. Le délai de construction d'une usine de
16 cette envergure est d'environ 3 ans.

17 Afin de permettre au client d'obtenir toutes les autorisations requises ainsi que son financement,
18 le projet doit être autorisé par la Régie. C'est pourquoi, même si la mise en gaz est prévue pour
19 le printemps 2018, une décision en novembre 2015 serait requise. Le financement et la faisabilité
20 du projet pour le client sont conditionnels à l'obtention de cette autorisation

21 En décembre 2014 et à la suite d'un premier dépôt à la Régie, le projet a été mis en veilleuse par
22 l'investisseur. Toutefois, le 11 juin dernier, les dirigeants d'IFFCO Canada relançaient le projet.
23 Ils ont alors rencontré les médias et les acteurs économiques de Bécancour pour annoncer deux
24 importantes ententes de principe concernant l'approvisionnement en gaz (transport et fourniture)
25 et la construction de l'usine d'engrais.

26 Selon ces ententes, IFFCO Canada fournira son propre service de transport et le gaz naturel
27 nécessaire à la production d'engrais d'urée sera donc livré en franchise.

28 Pour ce qui est de la construction, un consortium hispano-italien, en partenariat avec une firme
29 québécoise, garantit la livraison clé en main de l'usine pour près de 2 milliards de dollars.

2 OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET

1 Le Projet vise les objectifs suivants :

- 2 • raccorder un important client œuvrant dans le secteur agro-industriel;
- 3 • permettre à ce client d'adopter le gaz naturel comme source principale
- 4 d'approvisionnement;
- 5 • réaliser, de manière rentable, un raccordement au réseau gazier avec d'importantes
- 6 retombées économiques régionales; et
- 7 • augmenter la capacité du réseau de transmission du Parc industriel et portuaire de
- 8 Bécancour (PIPB) pour desservir IFFCO Canada et d'autres clients potentiels par un
- 9 investissement en renforcement du réseau.

1 **3 DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET**

2 **3.1 Raccordement du client IFFCO Canada**

3 Même s'il s'agit d'un projet d'envergure, et outre ce qui est mentionné à la rubrique suivante
4 concernant l'investissement en renforcement de réseau, le raccordement du client ne comporte
5 pas d'enjeux majeurs de réalisation puisque le parc de Bécancour est déjà desservi en gaz
6 naturel. Les travaux pour raccorder le client consistent en la construction d'un branchement
7 d'acier de 323,9 mm de diamètre d'une longueur d'environ 20 mètres à partir d'une conduite
8 haute pression de 508 mm de diamètre de classe 7 070 kPa et de la construction d'un poste de
9 mesurage d'envergure pour répondre aux besoins spécifiques de la desserte d'IFFCO Canada.

10 Une carte du projet se trouve à la pièce Gaz Métro-1, Document 2.

11 **3.2 Renforcement du réseau du Parc industriel et portuaire de Bécancour**

12 Afin de desservir de nouveaux projets potentiels d'importance tel que le projet IFFCO Canada, le
13 PIPB requiert un renforcement du réseau de transmission. La solution retenue est l'aménagement
14 de vannes automatisées aux installations de Gaz Métro sur le poste de mesurage de (TCE) afin
15 de réduire les pertes de pression au minimum et ainsi permettre l'alimentation simultanée de
16 clients additionnels.

17 **3.3 Marché potentiel**

18 Les travaux de raccordement sont destinés à la desserte d'IFFCO Canada seulement. Toutefois,
19 le renforcement de réseau permettra également de desservir d'autres clients potentiels.

20 **3.4 Retrait et prévision des ventes**

21 L'usine fonctionnera en continu, sauf lors des inspections et entretiens préventifs.

22 À compter du 1^{er} mai 2019 et cela pour une durée de 20 ans, la consommation annuelle devrait
23 être de 730 000 000 m³ et le volume souscrit de 2 138 000 m³ par jour, tel que spécifié au contrat
24 en annexe 1.

25 Une clause de remboursement de coûts est également prévue au contrat spécifiant que, dans
26 l'éventualité où le client choisissait de mettre fin au contrat avant le démarrage, il devrait

1 rembourser tous les coûts encourus par Gaz Métro relativement à son raccordement au réseau
2 de distribution.

3 En plus de cette clause, le calendrier des travaux ne prévoit aucun investissement de la part de
4 Gaz Métro avant la clôture financière du projet prévue au plus tard le 31 mars 2016.

5 Les équipements doivent être testés avant d’entrer en pleine production. Un contrat de démarrage
6 d’une année entre Gaz Métro et IFFCO Canada prévoira donc la desserte d’IFFCO Canada à
7 compter de la mise en gaz prévue au printemps 2018.

8 IFFCO a choisi de ne pas utiliser le service de transport du distributeur pour le contrat en service
9 continu. Toutefois, pour l’année de démarrage et à moins que le client puisse également sécuriser
10 son transport pour cette période, le client optera probablement pour un contrat en service
11 interrompible. Les volumes attendus pour cette première année d’opération sont de 52 540 000
12 m³. Le revenu requis reflète ces conditions.

4 SOLUTION PROPOSÉE ET AUTRES SOLUTIONS ENVISAGÉES

13 4.1 Raccordement du client IFFCO Canada

14 Aucune autre solution n’a été envisagée.

15 4.2 Renforcement du réseau du Parc industriel et portuaire de Bécancour

16 D’autres solutions ont été envisagées pour renforcer le PIPB et ultimement desservir IFFCO
17 Canada et d’autres clients potentiels. L’une d’elles était d’augmenter la pression en ajoutant de
18 la compression sur le réseau haute pression sur la rive nord du fleuve. Une autre était d’installer
19 une nouvelle conduite avec traversée sous-fluviale. Ces deux solutions requéraient toutefois un
20 investissement très élevé.

21 La solution retenue est beaucoup moins coûteuse et propose plutôt l’automatisation de certaines
22 vannes aux installations de Gaz Métro sur le poste de mesurage de (TCE). Ceci permet de réduire
23 les pertes de charge dans le poste de TCE lorsque la pression du transporteur Trans Québec

1 Maritimes (TQM) est à son minimum contractuel soit 4 000 kPa. Cela permet également de
2 garantir le débit horaire requis pour les deux clients, et ce, advenant même le retour du client
3 TCE à pleine consommation.

4 Cette solution permet à Gaz Métro, à la fois de proposer un projet simplifié et une solution
5 financièrement avantageuse, tout en offrant également la possibilité de desserte à d'autres
6 nouveaux projets industriels dans le PIPB. En effet, le parc est d'une grande importance au
7 Québec par sa situation géographique et son port en eaux profondes

5 PRINCIPALES NORMES TECHNIQUES APPLIQUÉES

8 Le Projet sera réalisé conformément à l'ensemble de la réglementation applicable, notamment
9 conformément aux exigences de la dernière édition applicable au Québec de la norme CSA Z662
10 – *Réseaux de canalisations de pétrole et de gaz* ainsi qu'au *Règlement sur le gaz et la sécurité*
11 *publique*, qui intègre les exigences des codes applicables de l'Association canadienne de
12 normalisation (CSA).

13 Aucune conduite n'est requise dans le Projet; seuls un branchement et un poste de mesurage
14 sont requis.

Branchement	Classe	Longueur (mètres)
323,9 mm en acier	7 070 kPa	20
Total		20

15 La pression d'entrée garantie chez le client sera de 3 550 kPa et le gaz naturel sera livré non
16 odorisé. En effet, tout comme le procédé de TCE, le procédé d'IFFCO Canada ne permet pas la
17 présence de soufre. Le gaz naturel livré doit donc être exempt de mercaptan.

6 COÛT DU PROJET

1 6.1 Raccordement du client IFFCO Canada

- 2 Le raccordement du client IFFCO Canada nécessite des investissements totalisant 7,13 M\$.
- 3 Aucune contribution financière du client n'est requise pour rentabiliser le projet et aucune aide
- 4 financière à la conversion ne sera accordée de la part de Gaz Métro.
- 5 La répartition des coûts selon la nature des travaux est la suivante :

Ce tableau est déposé sous pli confidentiel.

6 6.2 Renforcement du réseau du Parc industriel et portuaire de Bécancour

- 7 Le renforcement du réseau par l'installation de vannes automatisées au poste de mesurage de
- 8 TransCanada Energy (TCE) nécessite des investissements totalisant 0,829 M\$ incluant les frais
- 9 généraux.

- 1 La répartition des coûts selon la nature des travaux est la suivante :

Ce tableau est déposé sous pli confidentiel.

7 FAISABILITÉ ÉCONOMIQUE ET IMPACT SUR LES TARIFS

1 7.1 Raccordement du client IFFCO Canada

2 L'analyse financière est basée sur les paramètres financiers approuvés par la Régie dans sa
3 décision D-2014-077 (R-3837-2013 Cause tarifaire 2014). Le tableau suivant en présente les
4 résultats.

	Rentabilité
TRI	63.66 %
Point mort tarifaire (années)	1,00
Impact tarifaire 5 ans	(27 638 616) \$
Impact tarifaire 40 ans	(120 085 261) \$

5 L'analyse financière détaillée est présentée à la pièce Gaz Métro-1, Document 3.

6 7.2 Renforcement du réseau du Parc industriel et portuaire de Bécancour

7 L'investissement réalisé sur les vannes à TCE est catégorisé comme un renforcement de réseau
8 puisqu'il sert à augmenter la capacité du PIPB. Les investissements sur le réseau de transmission
9 provenant de la catégorie « renforcement » visent à accroître la capacité et la flexibilité d'opération
10 du réseau de transmission. Le revenu requis de ces coûts est présenté à la pièce Gaz Métro 1,
11 Document 4 et le tableau suivant présente une analyse financière, basée sur les paramètres
12 financiers approuvés par la Régie dans sa décision D-2014-077 (R-3837-2013 Cause tarifaire
13 2014).

	Rentabilité
Impact tarifaire 5 ans	235 720 \$
Impact tarifaire 40 ans	833 899 \$

- 1 L'analyse financière détaillée est présentée à la pièce Gaz Métro-1, Document 4.

8 ANALYSE DE SENSIBILITÉ

1 8.1 Raccordement du client IFFCO Canada

- 2 Le tableau ci-dessous présente une analyse de sensibilité du raccordement en fonction de la
 3 variation des volumes de vente et des coûts de construction.

Sensibilité	TRI (%)	Point mort tarifaire (années)	Effet tarifaire 5 ans (\$)	Effet tarifaire 10 ans (\$)	Effet tarifaire 20 ans (\$)	Effet tarifaire 40 ans (\$)
Volumes						
80 %	53,19 %	1,00	(21 482 079)	(41 635 540)	(68 813 233)	(94 305 255)
100 %	63,66 %	1,00	(27 638 616)	(53 365 153)	(87 943 164)	(120 085 261)
120 %	73,58 %	1,00	(33 795 153)	(65 094 765)	(107 073 095)	(145 865 266)
Coûts						
- 10 %	69,23 %	1,00	(27 952 956)	(53 893 327)	(88 713 630)	(120 966 493)
+ 10 %	58,98 %	1,00	(27 324 276)	(52 836 979)	(87 172 699)	(119 204 028)
Coûts + 10 % et Volumes - 20 %	49,21 %	1,00	(21 167 739)	(41 107 367)	(68 042 768)	(93 424 023)

4 8.2 Renforcement du réseau du Parc industriel et portuaire de Bécancour

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'analyse de sensibilité considérant des variations de coûts de $\pm 10\%$.

1

Tableau – Analyse financière de sensibilité

Coûts	Effet tarifaire 5 ans (\$)	Effet tarifaire 10 ans (\$)	Effet tarifaire 20 ans (\$)	Effet tarifaire 40 ans (\$)
100 %	235 720	413 802	649 408	833 899
+ 10 %	259 292	455 182	714 349	917 289
- 10 %	212 148	372 422	584 467	750 509

9 LISTE DES AUTORISATIONS EXIGÉES EN VERTU D'AUTRES LOIS

1 Outre l'autorisation de la Régie, les autorisations requises pour le raccordement d'IFFCO Canada
2 et le renforcement du réseau de PIPB sont les suivantes :

- 3 • permis de construction de la Municipalité de Bécancour;
- 4 • Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- 5 • ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les
6 changements climatiques (MDDELCC).

10 CALENDRIER PROJETÉ

Activités	Début	Fin
Signature du contrat et de l'avenant	Juillet 2015	Juillet 2015
Dépôt de la preuve et autorisation de la Régie	Août 2015	Novembre 2015
Ingénierie préliminaire	Avril 2016	Mai 2016
Ingénierie détaillée	Juin 2016	Décembre 2016
Appel d'offres et octroi du contrat	Juillet 2016	Mars 2017
Commande et livraison des matériaux	Juillet 2016	Juin 2017
Construction	Mai 2017	Octobre 2017
Mise en gaz	Mai 2018	Mai 2018

- 1 Le début de construction de l'usine est prévu pour le printemps 2016, le prédémarrage en mai
- 2 2018, et la pleine production en mai 2019.

11 IMPACTS SUR LA QUALITÉ DE PRESTATION DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

- 1 Le présent projet offre à Gaz Métro l'opportunité d'accroître les volumes distribués en ajoutant un
- 2 grand client tout en permettant d'assurer l'intégrité et la fiabilité du réseau, et ce, sans impact sur
- 3 la qualité de prestation de service du distributeur de gaz naturel à sa clientèle.

CONCLUSION

- 1 Gaz Métro demande de raccorder un important client à son réseau de distribution dans la région
- 2 du Centre du Québec pour faciliter le développement de son projet industriel. Un projet qui selon
- 3 la commission d'enquête du BAPE, a été reçu favorablement par les collectivités locales et la
- 4 communauté d'affaires et qui est acceptable d'un point de vue écologique, social et économique¹.

- 5 De plus, le raccordement présente un effet à la baisse sur les tarifs et un TRI supérieur au coût
- 6 du capital prospectif. L'investissement en renforcement du réseau permettra d'assurer l'intégrité
- 7 et la fiabilité du réseau.

Gaz Métro demande donc à la Régie de l'autoriser à procéder au projet d'investissement visant à raccorder le client à son réseau de distribution situé dans le parc industriel de Bécancour et à procéder au renforcement du réseau à Bécancour.

De plus, Gaz Métro demande à la Régie de l'autoriser à créer un compte de frais reportés, hors base, portant intérêts, dans lequel seront cumulés tous les coûts reliés au Projet jusqu'à leur inclusion dans le dossier tarifaire 2017.

Gaz Métro demande également à la Régie d'émettre une ordonnance de confidentialité à l'égard de la ventilation des coûts du projet contenue à la section 6 du présent document jusqu'à la finalisation du projet.

¹ http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/engrais_becancour/communiqués/14-01-23-engrais_becancour.htm